



## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Procès-Verbal de la**

### **Séance du 08 juillet 2024**

-----

<p><b>Nombre de membres en exercice : 11</b> <b>Nombre de suffrages exprimés : 8</b> <b>Date de la convocation : 3 juillet 2024</b> <b>Date d'affichage : 3 juillet 2024</b></p>
--

L'an deux mil vingt-quatre, le huit du mois de juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de FEUGERES, légalement convoqué, s'est assemblé à la mairie sous la présidence de Monsieur Nicolas JEANSON, Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121-7 à 2121-34).

#### ETAIENT PRESENTS

M. JEANSON Nicolas, Maire ;  
Mme LELIEVRE Rose-Marie, Mr GIRRES Emmanuel, adjoints  
MM Ludovic GIARD, Mmes Charlène TOULORGE, Christine COMPERE, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

#### ABSENTS EXCUSES :

Mme Vanessa DAUVERS  
M. Denis BOCQUET  
Mme Elodie LECLERC

#### ABSENTS REPRESENTES :

M. Abel YON donne procuration à M. Nicolas JEANSON  
M. Jean-Yves MAHAUT donne procuration à M. Emmanuel GIRRES

#### SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Charlène TOULORGE

Monsieur le Maire fait part, dans le cadre de ses délégations, d'un mouvement de crédit pour le paiement de l'archivage effectué par le Centre des Gestion.

### ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du procès-verbal du 10 juin,
- ✓ Approbation du rapport 2024 de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
- ✓ Dénomination des voies et lieu-dit,
- ✓ Etude de devis,
- ✓ Communications et questions diverses

**Approbation du procès-verbal du 10 juin :** après corrections orthographiques, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

<p><b>Approbation du rapport 2024 de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)</b></p>
--

**Le conseil municipal DECIDE** de reporter sa décision au prochain conseil de septembre.

## Dénomination des voies et lieu-dit

L'établissement d'un plan d'adressage de la commune (dénomination des voies et des lieux-dits, numérotation des constructions), en perspective d'une meilleure identification des voies, lieux-dits, habitations et lieux d'intérêts, revêt un intérêt majeur. Il améliore les services aux citoyens et aux entreprises : intervention des secours, livraison du courrier, raccordement à la fibre optique, etc.

Lors de sa séance du 9 octobre 2023 (délibération n°372023), le conseil municipal a autorisé l'engagement des démarches préalables à la mise en œuvre de la dénomination des voies et lieux-dits et de la numérotation des constructions.

Le travail engagé a abouti à l'établissement d'une liste de propositions de dénomination des voies communales et des lieux-dits, sur laquelle il vous est proposé de vous positionner.

Vu, le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L. 2121-29 et L. 2121-30,

La délibération n°372023 du 9 octobre 2023, par laquelle le conseil municipal a validé le principe de procéder à la dénomination des voies et des lieux-dits et à la numérotation des constructions de la commune d'une part, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre d'autre part.

Plan d'adressage de Feugères			
Juillet 2024 (version pré-délibération)			
Ancien nom	N° carte	Voie dénommée (abc.)	Lieu-dit
Carville	36	Chemin de Carville	
La Groudrie	6	Chemin des Zées	La Groudrie
Launay	25	Chemin de la Rue Aubin	Launay
L'Hôtel Vollet	26	Chemin de l'Hôtel Vollet	
Le Palix			Le Palix
La Groudrie	42	Chemin des Séquets	La Groudrie
Chemin Campgrain	2	Chemin du Campgrain	
Hameau Mesnage	8	Chemin du Hameau Mesnage	
La Garenne	41	Chemin du Moulin de Pipey	La Garenne
Bournon	17	Impasse de Bournon	
La Bichurie	22	Impasse de la Bichurie	
La Chouquerie	16	Impasse de la Chouquerie	
La Groudrie	7	Impasse de la Groudrie	
La Robinière	12	Impasse de la Robinière	
La Sablonnière	24	Impasse de la Sablonnière	
Rue d'Hauteville	14	Impasse de la Vignette	
L'Aulnerie	15	Impasse de l'Aulnerie	
L'Hôtel Caporal	21	Impasse de l'Hôtel Caporal	
Tomblaine	18	Impasse de Tomblaine	
Hôtel Tétu			Hôtel Tétu
Vauville	3	Impasse de Vauville	Haras de Vauville
Le Bourg	31	Impasse des Aubries	
Le Bois	27	Impasse du Manoir du Bois	
Le Pérouzel	34	Impasse du Pérouzel	
Place du Pressoir	39	Place du Pressoir	
La Jolinière			La Jolinière
Les Champs Benoît	40	Route de la Billardièrre	Les Champs Benoît
Rue d'Hauteville	13	Route de la Mécanique	
Le Bourg			Le Bourg
La Maison de Feugères			La Maison de Feugères
La Groudrie	5	Route de la Vallée	La Groudrie
La Vallée			La Vallée
Montfiquet			Montfiquet
	9	Route de Montfiquet	
	19	Route des Crêtes	
Le Marais	37	Route des Marais	
Le Bosquet	11	Route du Bosquet	
Le Pont Samson	10	Route du Général Fay	Le Pont Samson
La Maison Blanche			La Maison Blanche
Le Gué Samin	35	Route du Gué Samin	
Le Hecquet	33	Route du Hecquet	
Hôtel Provost			Hôtel Provost
Route du Mesnilbus			
Le Bas Clos	23	Route du Moulin de Quincampois	Le Bas Clos
L'Antillière			L'Antillière
Les Corvées			Les Corvées
Hameau Saulnier	32	Route des Corvées	Hameau Saulnier
Le Bosq			Le Bosq
Le Bourg	29	Rue de la Cavée	
Hôtel Girard	20	Rue de la Roche Branlante	Hôtel Girard
Les Roches Bichues			Les Roches Bichues
Rue de la Vasselière	28	Rue de la Vasselière	
Rue de la Chapelle	1	Rue de l'Huis Ouvert	
Le Bourg	30	Rue de Saint-Pierre	
Le Bourg	38	Rue du Presbytère	
		<b>41 voies</b>	<b>22 lieux-dits</b>

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**DECIDE** d'adopter et de valider les dénominations des voies et lieux-dits suivantes, telles que présentées dans le tableau et sur la carte, en annexe de la présente délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **ETUDE DE DEVIS**

#### **Tondeuse / débroussailleuse**

Monsieur GIRRES informe le conseil que le matériel tondeuse-débroussailleuse est en hors service. Le même modèle est à 2 013,67€ HT chez Lenormand et le modèle en dessous à 665.89€ HT.

Dans l'éventualité de la tonte par une entreprise, le coût pour 2024 (7 tontes) : 402.50€ HT et pour 2025 (12 tontes) : 687.50€ HT. Monsieur le Maire demande à recevoir un autre devis de matériel.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**AUTORISE** l'achat d'une tondeuse débroussailleuse d'un montant d'environ 2 400€ TTC maximum.

**DONNE** pouvoir au 1<sup>er</sup> adjoint d'effectuer cet achat.

#### **Fossé dans le bourg**

2 429€ HT chez l'entreprise VANTOMME.

Un devis va être demandé à l'entreprise Poisson.

### **COMMUNICATIONS**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les prix concernant l'assainissement collectif, datent de mai 2024. Il informe que selon conseil du service de gestion comptable de Coutances, il serait souhaitable au prochain conseil de revoir les tarifs (environ 5% d'augmentation).

Les finances publiques informent que la commune a la faculté de faire une exonération de taxe foncière sur les nouvelles entreprises pendant 5 ans.

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a envoyé un courrier concernant les travaux effectués dans le cimetière et des conseils pour les travaux à venir.

Le projet éducatif social local va être signé au niveau de la communauté de communes.

La communauté de Communes informe les communes qu'il y a 40% de rejet sur le ramassage des sacs jaunes. Il est demandé aux communes de faire un rappel aux administrés sur le contenu des sacs.

Monsieur le Maire informe que le contrat d'assurance communal est en cours de réévaluation.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Madame TOULORGE demande si la commune envisage de renouveler la subvention aux transports scolaires : cette demande sera étudiée au prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h45.

La Secrétaire de Séance,  
Charlène TOULORGE

Le Maire,  
Nicolas JEANSON

**DCM 2024-39 : DENOMINATION DES VOIES ET LIEU DIT**  
**DCM 2024-40 : ACHAT D'UNE TONDEUSE DEBROUSSAILLEUSE**